

PAC 2020 : la consultation citoyenne est close

Le 2 mai, la **Commission européenne** a clos la consultation publique, « [Moderniser et simplifier la politique agricole commune](#) ». 28 questions fermées et 5 questions ouvertes ont été soumises à tous en vue de l'élaboration de la PAC 2020.

Les ONG **Birdlife**, le **Bureau européen de l'environnement** et le **WWF** [se réclament](#) de l'origine de l'initiative.

Plus de 258 708 réponses ont été enregistrées, dont plus de 30 000 par des citoyens français, et 600 par des organisations de la société civile.

300 organisations européennes s'étaient réunies au sein du collectif [Living Land](#), afin de défendre une même ligne.

France nature environnement (**FNE**) [salue](#) la mobilisation massive de la société civile, « pour la première fois », et justifie : « si les agriculteurs sont les premiers concernés par cette politique, les enjeux alimentaires, environnementaux et sociétaux ne peuvent plus être négligés comme ils l'ont été dans la PAC actuelle ». **Le pilote du réseau agriculture Jean-Claude Beveillard** [ajoute](#) : « nous sommes face à une situation de crises multiples : faillite économique d'une partie de l'agriculture, impacts très négatifs des systèmes agricoles productivistes sur la qualité des sols, de l'air et de la biodiversité ».

Les positions des parties prenantes

FNE [a rendu publiques](#) ses réponses. L'association réclame :

- L'amélioration des pratiques agronomiques, en vue d'une alimentation durable.
- La prise en compte environnementale dans la globalité de l'espace agricole, adaptées à la biodiversité présente sur chaque site.
- Le passage à la « rémunération de services », en lieu et place de l'aide au revenu.
- La fin du système en deux piliers.

Lors du congrès de la **Fédération nationale ovine**, la présidente **Michèle Boudoin** [a présenté](#) les priorités du secteur :

- Le maintien des aides couplées.
- Le maintien et la simplification des normes.
- « L'accès privilégié » aux aides du 2^{ème} pilier par la prise en compte des contributions positives de l'élevage ovin sur les milieux environnementaux.

La Ligue de Protection des Oiseaux (**LPO**) [trace](#) les contours de la PAC souhaitée :

- « Équitable pour les agriculteurs et les communautés rurales ;
- Respectueuse de l'environnement concernant l'air, l'eau, le sol et la vie animale et végétale ;
- Saine pour le bien-être de tous ;
- Responsable en ce qui concerne le climat et le développement durable mondial ».

Jabier Ruiz, chargé de plaidoyer sur l'agriculture et les systèmes d'alimentation durable au **WWF** [affirme](#) : « les Européens veulent que l'argent public soit investi dans un modèle agricole plus responsable qui accompagne le monde rural vers une agriculture durable ».

Le directeur général de **WWF France Pascal Canfin** [met en perspective](#) : « *les prochaines échéances électorales [en France] sont donc une occasion unique pour faire entendre cet appel et refonder le contrat entre les agriculteurs et la société* ».

Ariel Brunner, responsable du plaidoyer à **Birdlife Europe**, [commente](#) : « *il est temps de passer à une agriculture durable, particulièrement quand la confiance auprès des institutions européennes est au plus bas* ».

Pieter de Pous, directeur du plaidoyer au **European Environmental Bureau** (EEB), [réclame](#) « *des réponses face au changement climatique et à la disparition des espèces* ».

Le réseau des **Chambres d'agriculture** [a manifesté](#) son soutien à plusieurs mesures actuellement en discussion au sein des institutions européennes : abaissement des seuils de déclenchements des outils assuranciers à 20 % ; renforcement des instruments de stabilisation du revenu ; reconnaissance des organisations de producteurs et des clauses de partage de la valeur ajoutée dans la chaîne de production des denrées alimentaires ; renforcement de la place de l'exploitant agricole au sein de sa filière.

Les propositions seront discutées en commission budgétaire le 30 mai 2017, avant leur débat en session plénière.

Calendrier

La Commission européenne présentera les résultats de la consultation ainsi que ses premières orientations le **7 juillet** prochain.

La PAC réformée sera mise en œuvre à compter de 2021.

Pour aller plus loin

[Prospective PAC 2020](#), le rapport par le **Ministère de l'agriculture**.